



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°22/2023

En séance du 22 novembre 2023 à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

1. **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE & TOURISME** (Président : Joachim Rausis)

Budgets 2024	Le Conseil valide les budgets 2024 de la Municipalité et de la Bourgeoisie. Ils seront soumis pour approbation à l'Assemblée primaire du 13 décembre. Suite à la vente du réseau électrique, il n'y aura désormais plus de budget du SEO à valider.
---------------------	--

2. **RAPPORT DE LA COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS** (Président : Urbain Gaillard)

Transformation(s) Rénovation(s) Démolition(s) Divers	Le Conseil traite les dossiers suivants : <ul style="list-style-type: none">▪ Petoud Florine pour la rénovation de la façade et toiture avec changement de matériau au Branche d'en Haut▪ Guyon Serra André pour la pose d'une isolation périphérique, modification de couleur, changement de portes, fenêtres, stores et suppression d'une ouverture en façade à Orsières▪ Coppey Justin pour la création d'un couvert à voitures à Somlaproz▪ Banque Raiffeisen Entremont pour le réaménagement de place de parc, couvert à voitures et pose de panneaux photovoltaïques à Orsières▪ Mottier Xavier pour la création d'une ouverture en façade d'une grange à Verlonnaz
Permis d'habiter	<ul style="list-style-type: none">▪ Hoirie Formaz Marcelin pour la transformation et rénovation d'un appartement à Prassurny▪ Coppey Justin pour la transformation d'une grange en résidence principale à Somlaproz

3. **DIVERS**

Réserve forestière dans le vallon d'Arpette et La Combe d'Orny	Le Conseil valide la convention avec le Service des Forêts de l'Etat du Valais. Le dossier sera présenté à l'Assemblée bourgeoise du 13 décembre prochain.
Domaine skiable de La Fouly	Le Conseil valide les offres suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Fr. 10'284.30 HT à BTEE pour l'étude d'une zone de tranquillité de la faune• Fr. 8'348.30 HT au bureau Etufor pour l'étude de l'exploitation préjudiciable à la forêt
Branche d'en Haut - collecteur d'eaux claires	Le Conseil adjuge les travaux à l'entreprise Charly Lovey SA pour un montant de Fr. 61'535.- HT.

Séance levée à 20h30

Orsières, le 24 novembre 2023

L'Administration communale